

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 1er mai 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

**7. ACCEPTATION DES COMPTES**

7.1 comptes du mois;

**8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

8.1 ouverture de soumissions - Revue hydrogéologique et essais longue durée pour l'aqueduc à l'Anse-au-Griffon

**9. SERVICES MUNICIPAUX**

**9.1 Protection contre les incendies**

**9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

9.2.1 renouvellement du mandat d'un (1) membre du comité consultatif d'urbanisme

**9.3 Loisirs et culture**

**9.4 Travaux publics**

9.4.1 production de nouveaux devis et plans en télémétrie - Mise aux normes de l'eau potable Gaspé-Centre

9.4.2 dépôt d'une programmation de travaux à jour pour le financement au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

**9.5 Services administratifs**

**9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 demande de dérogation mineure - Les Entreprises Maritimes Bouchard Inc.

9.6.2 demande de dérogation mineure - Me Isabelle Simard

9.6.3 demande de dérogation mineure - Monsieur Steve Thibault

9.6.4 protocole d'entente 2017 - Ville de Gaspé et l'École de patinage artistique Forillon

9.6.5 acquisition de parcelles de terrain - Projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé-centre

9.6.6 modification à la résolution 17-03-018 - Acquisition de parcelles de terrain - Projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé-centre

9.6.7 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-27)

9.6.8 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1172-12-07)

## **9.7 Direction générale**

9.7.1 modification de la résolution 16-11-005 - Ouverture de soumissions - Surveillance des travaux mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap

9.7.2 modification de la résolution 16-11-006 - Ouverture de soumissions pour les travaux de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap

9.7.3 bail - Éocycle Technologies Inc.

9.7.4 acceptation du rapport du vérificateur et du rapport financier de la RITMRG

9.7.5 autorisation en vertu de la Loi sur les pêches - Formulaire de demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)b) de la Loi sur les pêches - Revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon

9.7.6 loi sur la protection de la navigation (LPN) - Formulaire d'avis d'ouvrage - Revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon

9.7.7 demande d'autorisation et de certificat d'autorisation (article 22) - MDDELCC - Réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon

9.7.8 renouvellement de l'adhésion au réseau international "Si tous les ports du monde..."

## **9.8 Ressources humaines**

9.8.1 démissions de pompiers à temps partiel

9.8.2 engagement d'une personne salariée soudeur-étudiant été 2017

9.8.3 engagement de journalier étudiants - Été 2017

9.8.4 demande de prolongement du congé sans solde parental partiel d'une personne salariée

9.8.5 modification à la résolution 17-04-056

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

10.1 règlement amendant le règlement 1179-12 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et de Gaspé

10.2 règlement décrétant l'ouverture de la rue des Ancêtres constituée d'une partie du lot 3 811 090, cadastre du Québec

## **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 règlement décrétant une dépense d'une somme de 524 585 \$ et un emprunt d'une somme de 174 202 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la rue Saint-Narcisse
- 11.2 règlement amendant le règlement 1073-09 sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles
- 11.3 règlement amendant le règlement de zonage no 1156-11 en agrandissant la zone M-240 à même une partie de la zone M-241, en modifiant les usages autorisés dans la zone C-330 afin de permettre comme usage conditionnel, l'usage habitation et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les Usages conditionnels no. 1172-12 et en remplaçant le troisième paragraphe et en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 25.1.2 MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE
- 11.4 règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels no. 1172-12 en ajoutant la zone C-330 aux usages mentionnés à l'article 2.3.1 Usages pouvant être autorisé

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

- 13.1 modification de la résolution 16-11-007 - Contrôle qualitatif des travaux de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap
- 13.2 fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – Recommandation pour 2016-2017
- 13.3 entrée en fonction comme employé temporaire
- 13.4 embauche d'une pompière à temps partiel
- 13.5 rejet des soumissions – Réfection complète du surpresseur Bellevue
- 13.6 résiliation du contrat - Opération de la cantine et entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand
- 13.7 ouverture de soumissions - Contrôle qualitatif des travaux des travaux de l'écocentre, de la virée de la rue des Loisirs et de la réfection complète du poste SP-23
- 13.8 autorisation de signature rapport de l'auditeur indépendant accord de contribution avec patrimoine Canadien - Programme "Fonds du Canada pour les espaces culturels" - Salle de spectacles
- 13.9 acceptation du rapport du vérificateur et du rapport financier de la Ville de Gaspé

13.10 salle de spectacles de Gaspé - Paiement de facture - Viateur Dubé et fils

13.11 ouverture de soumissions - Plans, devis et surveillance pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard

#### 14 **QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

#### 15. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 17-05-001**

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 17-05-002**

##### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 18 avril 2017, résolutions 17-04-001 à 17-04-057 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

#### RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

#### INTRODUCTION

- Gros printemps surchargé : énormément de dossiers... alors j'y vais avec un très court résumé.

#### TRANSPORTS

- Train :
  - Dossier brasse énormément
  - Malgré tout, le consensus régional demeure : la région au complet souhaite le retour du train jusqu'à Gaspé dans un horizon rapproché
  - L'absence de service ferroviaire est un frein à notre développement. L'absence de train nous prive de contrats dans le mid-ouest américain et dans le reste du Canada... Présentement, l'économie de Gaspé tourne à plein régime, alors on le sent moins, mais quand les contrats actuels de LM

seront complétés, ce ne sera pas le temps d'ouvrir les yeux : c'est le temps maintenant d'agir sur ce dossier... Et on ne le fait pas juste pour LM, mais pour tous nos industriels qui en ont besoin présentement et dans un futur rapproché

- On a lancé des cris du cœur en public, et maintenant on travaille beaucoup le dossier en privé, directement avec les plus hautes autorités
- Ce n'est pas un luxe d'avoir le chemin de fer : c'est une nécessité et un outil de développement essentiel... Ça a été essentiel dans les années 1800, ça a été boudé un moment donné, et maintenant, c'est redevenu un moyen de transport essentiel... et ça le sera pour le futur également, que ce soit pour son coût moindre ou pour la petitesse de son empreinte écologique.
- Le gouvernement a un choix à faire :
  - Appuyer sa Stratégie maritime et l'intermodalité;
  - Appuyer le déploiement de ses Zones industrialo-portuaires;
  - Appuyer la reconversion industrielle et les nouveaux marchés sur lesquels travaille la Gaspésie;
  - Appuyer le développement économique et industriel de la Gaspésie  
OU PAS.
- Aéroports :
  - Comme président du Comité national sur les aéroports régionaux de l'UMQ, je peux vous dire que le dossier avance bien. Ce mercredi, nous avons une rencontre à Montréal où nous recevrons le résultat d'une vaste étude sur l'état des infrastructures des aéroports dans les régions du Québec, afin de préciser et chiffrer nos attentes vis-à-vis les paliers de gouvernements
  - En ce qui concerne le prix des billets d'avion, l'UMQ a aussi donné un mandat à une firme d'expert qui étudie la question en profondeur et proposera des solutions précises et détaillées.
  - De plus, le gouvernement a confirmé récemment qu'il tiendrait un Sommet sur le transport aérien régional en février 2018, et on y sera.
- Port de mer
  - Du côté portuaire, seul développement du côté du quai de Sandy Beach : le ministre des Transports du Canada a mentionné que si personne ne s'en portait acquéreur, qu'il allait le garder. On a eu oui-dire que Québec serait intéressé, mais on n'en sait pas plus. Dossier à suivre, mais le dossier est désormais sécurisé par les paroles du ministre Garneau.

## ZIP

- Le dossier de la Zone industrialo-portuaire continue de cheminer ; trop lentement à mon goût... mais il chemine.
- L'embauche de spécialistes pour faire le plan de développement obligatoire sera confirmée dans les prochains jours...

## MAIN-D'ŒUVRE

- Autre enjeu sur lequel on travaille étroitement : l'attrait de la main-d'œuvre. Gaspé a besoin de travailleurs comme on n'en a rarement eu besoin. Tout le monde a besoin d'employés, et on

offre présentement plusieurs emplois de qualité. J'ai parlé à plusieurs entrepreneurs dans presque tous les domaines et tout le monde s'arrache les travailleurs qualifiés et compétents.

- Alors, il est essentiel qu'on réussisse à attirer de nouvelles familles pour combler tous les postes qui sont actuellement disponibles sur le marché. On doit vanter nos bons coups, mettre de l'avant notre qualité de vie, nos attraits, notre dynamisme, etc. Depuis trop longtemps, on manquait de travail ; mais là, on manque de travailleurs!
- Une Journée sur l'attractivité de la main-d'œuvre aura d'ailleurs lieu le 31 mai prochain à Gaspé – j'invite tous les employeurs à y participer, pour concevoir et mettre en œuvre rapidement un plan de match à cet effet.

## LOGEMENTS

- On peut bien attirer des travailleurs, mais encore faut-il avoir des logements disponibles.
- Encore une fois, on a pris le taureau par les cornes et on travaille avec des promoteurs qui souhaitent développer des logements à proximité du centre-ville, là où le besoin est le plus criant.
- On chemine et j'espère qu'on pourra annoncer quelque chose prochainement.

## EAU POTABLE

- Autre gros dossier : après plus d'une dizaine d'années de démarches, on a reçu la confirmation que nous serons vraiment en mesure de régler la mise à norme de l'approvisionnement en eau potable de Gaspé-centre.
- On a été patients, et je remercie d'ailleurs les citoyens desservis pour leur patience, mais il était essentiel que l'aide gouvernementale soit suffisamment au rendez-vous. Jusqu'à maintenant, le gouvernement proposait de payer 50% de la note... et aujourd'hui, c'est 83% de la somme qui sera payée par le provincial et le fédéral.
- Pour les citoyens desservis, c'est environ 2,7 millions\$ d'économie, donc une belle somme qui n'aura pas à être ajoutée à la taxe d'eau pour les prochaines années. On a été patients, mais la patience nous apporte de belles économies et je suis très heureux de ce résultat, après plusieurs années de démarches et de représentations par le conseil précédent et par nous.
- En gros, les travaux consistent à puiser l'eau potable dans des puits souterrains plutôt que dans la rivière St-Jean. La conclusion de tout cela, c'est que normalement, avec la filtration naturelle du sol, on devrait avoir besoin de moins de traitements pour assurer la qualité de l'eau, et on évitera presque toujours les problèmes de turbidité de l'eau qui fait en sorte qu'on se retrouve tous les printemps ou lors de fortes pluies avec des avis d'ébullition.
- Donc, une très bonne nouvelle pour les gens du secteur du centre-ville ; il restera à régler les dossiers de R.-au-R, A.-à-G. et A.-à-V. dans les prochains mois et les prochaines années. Ce sont de très très gros dossiers lourds et complexes, dont la prémisse de base

est le pourcentage d'aide financière accessible.

## FIBRE OPTIQUE

- Par ailleurs, on a eu aussi une belle annonce la semaine dernière concernant le déploiement de la fibre optique sur le territoire du Grand Gaspé. Avec Percé et Chandler, Gaspé deviendra est dans le peloton de tête de ce déploiement par la compagnie Telus.
- À Gaspé, Telus investit 5 millions\$. L'objectif est que les citoyens et entreprises aient accès à un « vrai » internet haute vitesse de grande qualité avec une large bande passante, plus un réseau de téléphonie cellulaire LTE, soit la plus haute technologie au monde.
- 97% des adresses résidentielles auront accès au service ; selon Telus, les 3% sont des résidences vraiment plus loin du réseau actuel, et qui auraient nécessité des coûts de branchement plus grands. Mais à 97%, c'est un énorme pas en avant!
- Du côté industriel, nos 3 parcs industriels seront desservis, et ça, c'est une excellente nouvelle, quand on connaît les tarifs énormes que ça coûtaient jusque-là pour se brancher au réseau : des dizaines de milliers\$ + des coûts mensuels incroyables. Avec ce déploiement, on revient à des coûts beaucoup plus acceptables, et on se dote aussi d'un moyen supplémentaire pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser le développement des entreprises actuelles.

## ORDRE DE LA GASPÉSIE

- Dans le dernier mois, le Musée de la Gaspésie a aussi dévoilé les récipiendaires de l'Ordre de la Gaspésie, choisis par chacune des MRC de la région. Les lauréats étaient toutes des personnes extrêmement méritantes et je les salue tous et toutes, en les remerciant d'avoir contribué de façon exceptionnelle au développement de notre Gaspésie et au mieux-être de nos populations.
- Dans la Côte-de-Gaspé, le récipiendaire a été M. Michel Pouliot, bien connu et reconnu pour son apport exceptionnel au niveau du transport aérien dans la région ; l'aéroport de Gaspé porte déjà fièrement son nom, et il était impératif, surtout dans cette période où les aéroports régionaux sont sur toutes les lèvres, de souligner l'apport exceptionnel de M. Pouliot à ce dossier d'une importance capitale pour Gaspé et la Gaspésie.
- M. Pouliot, je vous l'ai dit en privé, mais je vous le redis ce soir : MERCI et BRAVO pour cette grande reconnaissance amplement méritée!

## ÉVÉNEMENTS

- Avant de terminer, juste un petit mot sur les événements majeurs qui s'en viennent prochainement à Gaspé :
  - Le Carrefour Action municipale et Famille (CAMF), que la Ville de Gaspé organise, qui aura lieu du 8 au 10 juin et qui réunira plus de 200 participants de l'ensemble du Québec
  - Le Colloque éolien, qui aura lieu la semaine suivante, et qui réunira quelques centaines d'acteurs de l'éolien du Québec et d'ailleurs
  - Un nouveau Festival s'organise aussi à Petit-Cap du 22 au 25

juin prochain – une belle gang de jeunes qui veulent faire vibrer le village, moi j'embarque certain! J'étais au point de presse de lancement de leur activité, et ce qui me marque le plus, c'est de voir des jeunes, de nouveaux visages de gens impliqués, qui prennent ce dossier à bras le corps et qui organisent un événement d'une belle ampleur, dans l'un de nos villages qu'il est important de revitaliser! Alors, gros bravo la gang, et on sera avec vous du 22 au 25 juin au Festival de Petit-Cap!

- Les Grands voiliers, qui seront ici au début de juillet. On voit les publicités nationales, mais sachez que Gaspé recevra 4 Grands voiliers, dont 3 énormes de classe A, qui seront ici du 7 au 9 juillet prochain. Escale Gaspésie nous concocte une superbe programmation, dont une bonne partie sera ouverte au grand public. On aura la chance d'avoir ces géants des mers, qui ne sont pas venus ici depuis 33 ans (1984), alors je souhaite que les gens aillent les visiter et en profitent pleinement!
- Et j'en passe... Ça va bouger, et notre économie va continuer de bouger aussi grâce à ces événements majeurs!

## CONCLUSION

- Énormément de dossiers d'infrastructures cheminent aussi très bien, et ce, dans TOUS nos quartiers :
  - Revitalisation de la Capitale des Pêches de Rivière-au-Renard;
  - Projet multimédia sur le Berceau du Canada;
  - Réfection de plusieurs bâtiments : casernes, salles communautaires, chalets de sports, etc;
  - Projets d'aires de jeux pour enfants;
  - Skate park;
  - Etc.
- Ça bouge, et on travaille continuellement sur notre qualité de vie et notre développement...

Bon mois de mai à tout le monde!

## NOTE

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h20, la première période de questions est ouverte.

#### Intervenants

#### Objets

Jean-Yves Dupuis :

150e anniversaire du Canada – Berceau ne prévoit aucune activité pour ces festivités? Est-ce vrai que la ville n'a rien de prévu?

Réponse : projet de près d'un million pour le spectacle multimédia sur Berceau et aussi les Grands Voiliers, c'est ce que la ville prépare pour cet événement.

Jean-Yves Dupuis :

Est très déçu, on fait des mains et des pieds pour faire reconnaître Gaspé à titre de

Berceau du Canada. Aurait voulu quelque chose d'aussi grandiose que les fêtes du 475e. C'est faible comme évènement.

Salle de spectacle ; suite à la création de la commission de toponymie, est-ce que ville prévoit nommer la salle.

Réponse : aucune demande à ce jour pour cette salle.

Jean-Yves Dupuis : Content de savoir qu'il y aura un forum sur l'emploi le 31 mai, suggère de développer un vox pop comme pour le budget.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois d'avril;

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Gala Merci de la CCTG : 13 mai 2017;
- Énumère les principaux évènements du mois de mai, semaine québécoise de la famille, journée opération nettoyage – 27 mai sur le site de Berceau (en cas de pluie, l'activité est reportée au lendemain), marche de la mémoire le 27 mai à 19h00 à partir du musée;
- Félicite Radio-Gaspésie pour le salon Chasse et pêche;
- Bonne fête des mères – 14 mai;

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Dossier de la piste cyclable avance tranquillement;
- Question au directeur général? Problématique au début de la rue St-Narcisse? Réponse : première étape, travaux sur la station de suppression et ensuite on va préparer les travaux d'aqueduc;
- Commémoration du 10<sup>e</sup> anniversaire des inondations.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Piste cyclable est ouverte et a été déneigée. Rappelle certains règlements, les chiens sont interdits de même que les véhicules, VTT;
- Demande aux pêcheurs sur la rue Cuning de se stationner sur un seul côté de la rue;
- Question au directeur général? Quand sera prêt le parc dans le développement de l'aéroport? Réponse : construction prévue pour 2017, plus vers l'automne

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Service internet avec fibre optique est enfin disponible dans le quartier 1;

- Énumère les activités qui se tiendront dans le quartier au courant du mois de mai;
- Bonne fête des mères;

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Bonne fête des mères.

**RÉS. 17-05-003**

**ACCEPTATION COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 020 643.95 \$

- Activités financières régulières : 1 020 643.95 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 238 795.81 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 238 795.81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 33 915.06 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 986 728.89 \$
- Activités d'investissement : 238 795.81 \$

**RÉS. 17-05-004**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
REVUE HYDROGÉOLOGIQUE ET ESSAIS LONGUE DURÉE  
POUR L'AQUEDUC À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire faire une revue hydrogéologique des différentes études et des essais de longue durée pour l'aqueduc à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités et qu'un appel d'offres sur invitation a été fait;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de huit (8) firmes (Ogeo, Arrakis, LNAqua, Akifer, Envir'eau puits, Englobe, GHD et Perrier expert conseil), six (6) propositions nous ont été soumises. Le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Arrakis Consultants inc.	88/100	Akifer	86/100
LNA	82/100	Englobe	83/100
Envir'eau Puits inc.	70/100	Perrier expert-conseil inc.	78/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

ArrakisConsultants inc.	20.78	Akifer	29.67
LNA	42.90	Englobe	43.39
Envir'eau Puits inc.	18.10	Perrier expert-conseil inc.	19.94

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour revue hydrogéologique et essais longue durée pour l'aqueduc à l'Anse-au-Griffon soit accordé à Englobe pour un montant de 30 650 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1068-09.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 17-05-005**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN (1) MEMBRE  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme est actuellement échu;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Turbide a manifesté son intérêt pour renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement no 671-97 permet le renouvellement du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de madame Isabelle Turbide jusqu'au 1er mars 2018.

**RÉS. 17-05-006**

**PRODUCTION DE NOUVEAUX DEVIS ET PLANS EN TÉLÉMÉTRIE –  
MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE GASPÉ-CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR en 2012 pour faire les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise au norme de l'eau potable pour le secteur Gaspé-Centre;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année nous sommes à faire la planification pour le remplacement des équipements de télémétrie desservant les installations de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons mettre des équipements compatibles avec les nouveaux systèmes de télémétrie dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable à Gaspé. Les équipements de télémétrie sont financés et acceptés dans le cadre du FEPTU;

CONSIDÉRANT QUE BPR sont les concepteurs, nous leur avons demandés un prix pour faire les nouveaux devis et plans de télémétrie pour le projet de mise aux normes à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE BPR nous a transmis une proposition pour ces devis et plans pour un montant de 5 766.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces demande sont nécessaire pour faire les futurs travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la demande d'honoraires de BPR pour la production de nouveaux devis et plans en télémétrie dans le cadre du projet de mise aux normes à Gaspé pour un montant de 5 799.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement 1169-12.

**RÉS. 17-05-007**

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX À JOUR  
POUR LE FINANCEMENT AU PROGRAMME  
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE  
ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)  
POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà accepté deux programmations en 2015 et 2016 (15-12-016 et 16-10-040);

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de cette programmation est nécessaire suite aux travaux déjà effectués, aux estimations modifiées reçus pour des projets déjà accepté et l'ajout d'un nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementales qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la

programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**RÉS. 17-05-008**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
LES ENTREPRISES MARITIMES BOUCHARD INC.**

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Maritimes Bouchard Inc. a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 4, rue de la Victoria;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 91 cm de la marge de recul latérale minimale exigée de sept (7) mètres prévus à la grille de spécification de la zone IC-341 prévue à l'article 4.5 du Règlement de zonage n° 1156-11, et en l'augmentation de 3.01 % la superficie totale des bâtiments et des constructions complémentaires qui ne peuvent excéder 20 % de la superficie du terrain prévue à l'article 19.2 du Règlement de zonage n° 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire qui sera implanté à 6.09 m de la ligne latérale droite et de rendre conforme le cumul de la superficie totale des bâtiments et constructions complémentaires à 23.01 % de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 mars 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Les Entreprises Maritimes Bouchard Inc. pour la propriété située au 4, rue de la Victoria.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 91 cm de la marge de recul latérale minimale exigée de sept (7) mètres prévus à la grille de spécification de la zone IC-341 prévue à l'article 4.5

du Règlement de zonage n° 1156-11 et en l'augmentation de 3.01 % la superficie totale des bâtiments et des constructions complémentaires qui ne peuvent excéder 20 % de la superficie du terrain prévue à l'article 19.2 du Règlement de zonage n° 1156-11, afin de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire qui sera implanté à 6.09 m de la ligne latérale droite et de rendre conforme le cumul de la superficie totale des bâtiments et constructions complémentaires à 23.01 % de la superficie du terrain.

**RÉS. 17-05-009**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
ME ISABELLE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE Me Isabelle Simard a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 269 et 269-1, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 25 cm de la marge de recul latérale minimale de 1.5 m exigée par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage ayant une marge de recul latérale droite de 1.25 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 mars 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Me Isabelle Simard pour la propriété située au 269 et 269-1, rue Jacques-Cartier.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 25 cm de la marge de recul latérale minimale de 1.5 m exigée par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage ayant une marge de recul latérale droite de 1.25 m.

**RÉS. 17-05-010**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR STEVE THIBAUT**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steve Thibault a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 42, rue Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 82 cm de la marge de recul latérale minimale exigée de 2 mètres prévus à la grille de spécification de la zone HC-227 prévue à l'article 8.7 du Règlement de zonage n° 1156-11 et en la réduction de 1.29 m de la somme des marges de recul latérales exigée de 5 mètres prévus à la grille de spécification de la zone HC-227 prévue à l'article 8.7 du Règlement de zonage n° 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage privé annexé à la résidence qui

sera implanté à 1.18 m de la ligne latérale droite et de rendre conforme la somme des marges latérales à 3,71 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 mars 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Steve Thibault pour la propriété située au 42, rue Pouliot.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 82 cm de la marge de recul latérale minimale exigée de 2 mètres prévus à la grille de spécification de la zone HC-227 prévue à l'article 8.7 du Règlement de zonage n° 1156-11 et en la réduction de 1.29 m de la somme des marges de recul latérales exigée de 5 mètres prévus à la grille de spécification de la zone HC-227 prévue à l'article 8.7 du Règlement de zonage n° 1156-11 afin de permettre la construction d'un garage privé annexé à la résidence qui sera implanté à 1.18 m de la ligne latérale droite et de rendre conforme la somme des marges latérales à 3,71 m.

**RÉS. 17-05-011**

PROTOCOLE D'ENTENTE 2017 –  
VILLE DE GASPÉ ET  
L'ÉCOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE FORILLON

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, l'École de patinage artistique Forillon opère l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles ont toujours respecté les ententes avec la Ville de Gaspé et que leur offre d'activité est une bonification très importante des activités offertes aux citoyens par la Ville;

CONSIDÉRANT les résolutions 11-03-05 et 11-03-30 en date respective du 8 au 21 mars 2011 et précisant les conditions du soutien financier de la Ville à l'École de patinage artistique Forillon;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000 \$ est prévu au budget 2017 dans le cadre de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les termes de l'entente et mandate le maire et la greffière afin de signer le protocole d'entente avec l'École de patinage artistique Forillon pour l'opération estivale de l'aréna Rosaire-Tremblay qui se fera du 26 avril au 24 septembre 2017.

**RÉS. 17-05-012**

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN –  
PROJET DE MISE AUX NORMES

DES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DU SECTEUR DE GASPÉ-CENTRE

CONSIDÉRANT QUE le consultant de la municipalité dans le projet de mise aux normes des installations de distribution d'eau potable du secteur de Gaspé-Centre soit la firme BPR, maintenant connue sous la dénomination sociale Tetra-Tech, a identifié six (6) parcelles de terrain que la Ville doit acquérir;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires nommés ci-dessous, propriétaires de deux (2) de ces parcelles ont consenti à céder les terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de procède aux acquisitions des deux (2) terrains suivants dans le cadre du projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé-Centre :

Propriétaires	Lot	Objet	Superficie	Prix
Louise Bisson & Alain Fournier	4 469 938 ptie	vente ponceau	1 549,147 m <sup>2</sup>	10 000 \$ 2 000 \$
Hélène Roy & Kirt Bond	4 714 086 ptie	vente	1 147,34 m <sup>2</sup>	10 000 \$

QUE le mandat de préparer les actes requis soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE le mandat d'arpentage soit confié à Robert Connolly, arpenteur-géomètre.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1169-12.

**RÉS. 17-05-013**

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 17-03-018 –  
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN –  
PROJET DE MISE AUX NORMES  
DES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE GASPÉ-CENTRE

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1328-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1169-12".

**RÉS. 17-05-014**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
(PREMIER PROJET 1156-11-27)

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-27:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- agrandissant la zone M-240 à même une partie de la zone M-241;
- modifiant les usages autorisés dans la zone C-330 afin de permettre comme usage conditionnel: l'usage habitation et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels no 1172-12;
- en remplaçant le troisième paragraphe et en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 25.1.2 MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 18 mai 2017, à 16h30.

**RÉS. 17-05-015**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1172-12 ET DATE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
(PREMIER PROJET 1172-12-07)

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-07:

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels no 1172-12 en ajoutant la zone C-330 aux usages mentionnés à l'article 2.3.1 **Usages pouvant être autorisés**

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 18 mai 2017, à 16h30.

**RÉS. 17-05-016**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-11-005 –  
OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX MUR P-11121  
SUR LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1297-16."

**RÉS. 17-05-017**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-11-006 –  
OUVERTURE DE SOUMISSIONS  
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION  
D'UNE PARTIE DU MUR P-11121 SUR LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-006;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1297-16."

**RÉS. 17-05-018**

**BAIL - ÉOCYCLE TECHNOLOGIES INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire du 1, rue des Cotton;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble doit notamment être utilisé à des fins industrielles et de recherche, et ce, conformément au zonage qui prévaut dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les diverses discussions entre les représentants de la Ville et ceux de Eocycle Technologies Inc. relativement à l'utilisation et aux modalités de location des lieux loués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention de bail suite aux négociations intervenues entre la Ville de Gaspé et Eocycle Technologies Inc., et qui entrera en vigueur le 1er août 2017;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à la location des lieux loués en faveur de Eocycle Technologies Inc. dans le bâtiment, propriété de la municipalité, situé au 1, rue des Cotton à Gaspé, pour une durée d'un (1) an à compter du 1er août 2017, avec option de renouvellement pour une période d'un (1) an.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit bail.

**RÉS. 17-05-019**

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA RITMRG**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit accepter les états financiers de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie selon les dispositions des ententes actuelles;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'information, le rapport du vérificateur conclut que "ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en comptabilité municipale au Québec";

CONSIDÉRANT QUE les états financiers démontrent, au niveau des activités financières, des revenus de 5 377 716 \$, des dépenses de fonctionnement de 5 235 679 \$, un amortissement des immobilisations de 410 259 \$, un remboursement de la dette à long terme de 253 300 \$, des affectations nettes de 139 251 \$, laissant un excédent net de 438 247 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'état des surplus montre un surplus accumulé et des réserves financières de 1 544 045 \$, un montant à pourvoir dans le futur de 0 \$, un financement des investissements en cours de 566 733 \$, un investissement net dans les éléments actifs à long terme de 9 186 641 \$, ce qui donne un avoir des contribuables au 31 décembre 2016 de 11 297 419 \$;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers indiquent une augmentation des actifs non financiers de 1 819 816 \$, lesquels totalisent 15 952 994 \$ à la fin de l'exercice financier, et que la dette à long terme a augmenté de 1 746 700 \$, passant de 4 966 700 \$ à 6 713 400 \$, à la fin de la période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport du vérificateur et le rapport financier de la RITMRG pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.

**RÉS. 17-05-020**

**AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES PÊCHES –  
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
VISÉE À L'ALINÉA 35(2)B) DE LA LOI SUR LES PÊCHES –  
REVITALISATION DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Gaspé signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat d'immeuble entre la Ville de Gaspé et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire de demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)b) de la Loi sur les pêches doit être complété et signé;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire a été complété par le fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer ledit formulaire dans le cadre du projet de revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon.

**RÉS. 17-05-021**

**LOI SUR LA PROTECTION DE LA NAVIGATION (LPN) –  
FORMULAIRE D'AVIS D'OUVRAGE –  
REVITALISATION DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Gaspé signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat d'immeuble entre la Ville de Gaspé et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT le formulaire d'avis d'ouvrage à signer afin de se conformer à la Loi sur la protection de la navigation (LPN);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire a été complété par le fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer ledit formulaire dans le cadre du projet de revitalisation du havre de l'Anse-au-Griffon.

**RÉS. 17-05-022**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE  
CERTIFICAT D'AUTORISATION (ARTICLE 22) –  
MDDELCC – RÉAMÉNAGEMENT  
DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Gaspé signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat d'immeuble entre la Ville de Gaspé et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada signée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être produite au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire a été complété par le fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer ladite demande dans le cadre du projet de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon.

**RÉS. 17-05-023**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION  
AU RÉSEAU INTERNATIONAL  
"SI TOUS LES PORTS DU MONDE..."**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé fait partie de ce réseau international depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE le réseau "Si tous les ports du monde..." a comme missions d'agir comme un centre-ressources pour ses membres, d'être un vecteur complémentaire de communications, d'être un facilitateur d'échanges et de contacts entre ses membres, d'agir comme accompagnateur de projets et d'être un créateur d'événements à la demande de ses membres et partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les champs d'activités du réseau sont dans les domaines de la culture, du tourisme, des biotechnologies, du développement durable, des sports, des communications et du développement économique;

CONSIDÉRANT les opportunités liées au fait de joindre ce réseau international, qui est actuellement composé de dix-huit villes portuaires de diverses envergures, réparties dans une douzaine de pays et régions autonomes de la planète;

CONSIDÉRANT QUE d'être un membre de ce réseau permet notamment de disposer d'un vecteur de promotion et de communication supplémentaire à l'échelle internationale grâce aux événements et aux missions de presse organisés ainsi que par le site internet du réseau (versions anglaise, française et espagnole) et tous les documents de communication par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Gaspé au réseau "Si tous les ports du monde...", et ce, pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement.

QUE le conseil municipal mandate le maire et/ou le directeur général de négocier et signer l'entente entre les partenaires du milieu et le réseau "Si tous les ports du monde...".

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à défrayer les coûts liés à cette entente, valide pour l'année 2017, jusqu'à un maximum de 4 500 \$ canadiens, et que cette somme soit puisée au code budgétaire 02-621-10-999.

**RÉS. 17-05-024**

#### DÉMISSIONS DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre que nous avons fait parvenir le 29 mars dernier à messieurs Steven Adams et Guylain Gauthier, pompiers à temps partiel inactifs des casernes de Rosebridge et Rivière-au-Renard, stipulant qu'à moins d'avis contraire de leur part d'ici 30 jours, nous les considérons comme démissionnaires de leurs fonctions et que nous n'avons eu aucune nouvelle de leur part;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Paquette, pompier à temps partiel pour la caserne de St-Maurice, nous a fait parvenir une lettre de démission et que monsieur Pier-Olivier Poirier a quitté la région sans laisser d'adresse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de messieurs Steven Adams, Pier-Olivier Poirier, Guylain Gauthier et Éric Paquette en tant que pompiers à temps partiel pour le Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé et que le conseil municipal en profite pour les remercier pour les services offerts à la population de la Ville.

QUE le conseil municipal les avise que l'équipement qui leur avait été prêté doit être retourné le plus rapidement possible.

**RÉS. 17-05-025**

#### ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE SALARIÉE SOUDEUR-ÉTUDIANT ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT l'ouverture à l'externe d'un poste de soudeur-étudiant pour travailler à la Ville de Gaspé pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT le choix unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de madame Camille Gagnon pour le poste de soudeuse-étudiante à temps complet pour travailler à partir du 26 juin 2017, et ce, pour une durée de 8 semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-371-20-141.

**RÉS. 17-05-026**

**ENGAGEMENT DE JOURNALIER ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QU'aucun des cinq journaliers étudiants de l'an passé sont de retour pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT le processus externe effectué afin de combler les postes vacants, soit deux postes de journaliers étudiants basés au garage de Rivière-au-Renard, deux postes de journaliers basés au garage de Gaspé et un poste de journalier-étudiant au niveau de la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de messieurs Jean-Simon Whittom et Miguel Comeau pour le secteur de Gaspé, de Vincent Cotton et Samuel Cloutier pour le secteur de Rivière-au-Renard à la direction des Travaux publics en tant que journalier étudiant pour travailler à l'été 2017 pour la Ville de Gaspé.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale doit imputée aux codes budgétaires 02-701-58-141 (50%) et 02-320-00-141 (50%).

**RÉS. 17-05-027**

**DEMANDE DE PROLONGATION DU CONGÉ  
SANS SOLDE PARENTAL PARTIEL D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 16-11-068;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 12.10.7 de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 02-0981 a fait une demande afin de prolonger son congé parental sans solde partiel selon les modalités inscrites dans le tableau en annexe et qu'elle est prête à entrer au travail de façon ponctuelle advenant une urgence dans son travail durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de prolonger le congé parental sans solde partiel de la personne salariée portant le numéro 02-0981 et ce, de la façon suivante :

- du 2 juillet 2017 au 29 juillet 2017 à raison de 10.75 heures sans solde par semaine;
- du 6 août 2017 au 12 août 2017 à raison de 25.25 heures sans solde pour cette semaine;

- du 13 août 2017 au 2 septembre 2017 à raison de 10.75 heures sans solde par semaine;
- du 4 septembre 2017 au 30 décembre 2017 à raison de 3.5 heures sans solde par semaine.

**RÉS. 17-05-028**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-04-056**

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-056;

CONSIDÉRANT le billet médical fourni par Richard Matte indiquant qu'il est dans l'incapacité d'effectuer sa responsabilité de chef de caserne à compter du 10 avril 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal modifie la partie de la résolution concernant le nombre d'heures hebdomadaires versées à monsieur Richard Matte pour indiquer qu'il n'était pas apte à occuper la responsabilité de chef de caserne à compter du 10 avril 2017 et autorise la direction des Services administratifs à enlever le nombre d'heures hebdomadaires versées à monsieur Richard Matte à compter du 10 avril 2017 au lieu du 17 avril 2017.

**RÉS. 17-05-029**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1331-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1331-17, règlement amendant le règlement 1179-12 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et de Gaspé, soit adopté.

**RÉS. 17-05-030**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1332-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1332-17, règlement décrétant l'ouverture de la rue des Ancêtres constituée d'une partie du lot 3 811 090, cadastre du Québec, soit adopté.

RÉS. 17-05-031

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant une dépense d'une somme de 524 585 \$ et un emprunt d'une somme de 174 202 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la rue Saint-Narcisse.

RÉS. 17-05-032

AVIS DE MOTION

Le conseiller Marcel Fournier donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1073-09 sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles.

RÉS. 17-05-033

AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage no 1156-11 en agrandissant la zone M-240 à même une partie de la zone M-241, en modifiant les usages autorisés dans la zone C-330 afin de permettre comme usage conditionnel, l'usage habitation et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les Usages conditionnels no. 1172-12 et en remplaçant le troisième paragraphe et en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 25.1.2 MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 17-05-034

AVIS DE MOTION

Le conseiller Marcel Fournier donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels no. 1172-12 en ajoutant la zone C-330 aux usages mentionnés à l'article 2.3.1 **Usages pouvant être autorisés**. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 17-05-035

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 26 AVRIL 2017

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 17-05-036

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-11-007 –  
CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
D'UNE PARTIE DU MUR P-11121 SUR LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1297-16."

**RÉS. 17-05-037**

**FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE -  
RECOMMANDATION POUR 2016-2017**

CONSIDÉRANT l'entente sur les contributions du promoteur, signée entre la Ville de Gaspé et Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette entente prévoit la création d'un fonds de visibilité par Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc., afin de venir en aide aux organismes sans but lucratif œuvrant au développement social et communautaire dans le quartier où se réalise l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recommander annuellement à Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. les noms des organismes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le montant du Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne pour l'année 2016-2017 (dixième année) est de 28 326 \$;

CONSIDÉRANT les propositions de la conseillère du quartier no 1;

CONSIDÉRANT QU'une seconde résolution suivra au cours de l'année pour préciser les recommandations pour le solde du fonds de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande à Cartier Énergie Éolienne (AAV) les organismes suivants pour bénéficier de son fonds de visibilité pour l'année 2016-2017 :

- Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau pour un montant de 20 000 \$;
- Club de l'Âge d'Or Paul-Bernard de Saint-Maurice-de-l'Échouerie pour un montant de 3 000 \$;
- Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau pour un montant de 1 300 \$ (800 \$ pour les Rencontres musicales de quartier et 500 \$ pour le Tournoi de balle Cartier Énergie);
- Festival de Petit-Cap pour un montant de 1 000 \$.

**RÉS. 17-05-038**

**ENTRÉE EN FONCTION COMME EMPLOYÉ TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-058 concernant l'attribution d'un poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier en date du 5 juin 2017 à monsieur Martin Curadeau;

CONSIDÉRANT que monsieur Shawn Lemieux occupant un poste identique est présentement en train de remplacer un autre employé et que son poste habituel devient temporairement vacant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Martin Curadeau au poste de remplacement temporaire de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier, et ce, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017. Qu'il est entendu que ce dernier débutera son contrat saisonnier en date du 5 juin 2017 tel que prévu à la résolution 17-03-058.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-416-00-141.

**RÉS. 17-05-039**

**EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-18;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers à temps partiel à la caserne de Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande la candidature d'une pompière à temps partiel pour la caserne de Saint-Maurice soit madame Jennyfer Girard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies de la caserne de Saint-Maurice, madame Jennyfer Girard.

**RÉS. 17-05-040**

**REJET DES SOUMISSIONS –  
RÉFECTION COMPLÈTE DU SURPRESSEUR BELLEVUE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de la réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé est nécessaire;

CONSIDÉRANT suite à l'ouverture des propositions publiques sur SEAO, nous avons reçu trois (3) soumissions;

- Action Projex inc. 1 308 155.00 \$ plus les taxes applicables
- LFG Construction 1 287 964.77 \$ plus les taxes applicables

- Les Entreprises Allen Dumaresq 1 122 040.10 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent l'estimation prévue pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de Réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé.

**RÉS. 17-05-041**

**RÉSILIATION DU CONTRAT –  
OPÉRATION DE LA CANTINE ET ENTRETIEN MÉNAGER –  
BÂTIMENTS DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 17-02-007, la Ville a accepté la soumission des Productions Latino Gaspésiennes pour l'opération de la cantine et l'entretien ménager des bâtiments de la plage de Haldimand et ce, pour les montants suivants :

- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2017 et 500 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2018 et 600 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2019 et 700 \$ pour la cantine;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le soumissionnaire retenu d'exécuter conjointement l'opération de la cantine et l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville résilie le contrat des Productions Latino Gaspésiennes pour l'opération de la cantine et l'entretien ménager des bâtiments de la plage de Haldimand.

QUE le conseil municipal autorise le service des loisirs et de la culture et le service du greffe à retourner en appel d'offres distinctivement, soit un contrat distinct pour l'opération de la cantine et un autre contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la plage de Haldimand.

QUE la ville de Gaspé conserve le cautionnement de soumission de 10 % à titre de cautionnement d'exécution pour tenir lieu de dommages-intérêts liquidés.

**RÉS. 17-05-042**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE L'ÉCOCENTRE,  
DE LA VIRÉE DE LA RUE DES LOISIRS ET  
DE LA RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE SP-23**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux de construction de l'écocentre, de la virée de la rue des Loisirs et de la réfection complète du poste SP-23;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire le contrôle qualitatif de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande auprès de quatre fournisseurs (Englobe, GHD, LER et Laboratoire ABS), les prix sont les suivants :

Écocentre :                    Englobe au montant de 8 260 \$ plus les taxes applicables  
   GHD au montant de 14 275 \$ plus les taxes applicables

Virée rue des Loisirs :      Englobe au montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables  
   GHD au montant de 10 375 \$ plus les taxes applicables

SP-23 :                         Englobe au montant de 7 245 \$ plus les taxes applicables  
   GHD au montant de 11 310 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'Englobe a déposé des offres de services avec les prix les moins chers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise l'octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des travaux de l'écocentre, de la virée de la rue des Loisirs et de la réfection complète du poste SP-23 à Englobe pour les montants suivants :

- Contrôle qualitatif des travaux de l'écocentre pour 8 260 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit imputable au règlement 1272-15.

- Contrôle qualitatif des travaux de la virée rue des Loisirs pour 7 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

- Contrôle qualitatif des travaux de réfection du poste de pompage SP-23 pour 7 245 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit imputable au règlement 1307-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 17-05-043**

AUTORISATION DE SIGNATURE  
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ACCORD DE CONTRIBUTION AVEC PATRIMOINE CANADIEN –  
PROGRAMME "FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES  
CULTURELS" –  
SALLE DE SPECTACLES

CONSIDÉRANT l'accord de contribution signé entre la ville de Gaspé et Patrimoine canadien dans le cadre du projet de construction de la nouvelle salle de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit fournir, dans le cadre de cet accord de contribution un rapport d'auditeur indépendant et que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'auditeur indépendant doit être signé par la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**RÉS. 17-05-044**

ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes que le vérificateur doit transmettre au trésorier le rapport de vérification sur les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit déposer au Conseil le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers pour l'année de référence;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'information, le rapport du vérificateur conclut que « ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en comptabilité municipale au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers consolidés démontrent, au niveau des activités financières, des revenus de 25 897 824 \$, des dépenses de fonctionnement de 27 591 382 \$, des revenus d'investissement de 1 325 975 \$, un amortissement des immobilisations de 5 568 349 \$, un remboursement de la dette à long terme de 3 693 676 \$, des affectations nettes de 1 488 339 \$, d'autres éléments de conciliation de 300 \$ laissant un excédent net de 1 669 754 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'état des surplus montre un surplus accumulé et des réserves financières de 8 402 769 \$, un montant à pourvoir dans le futur de (2 829 892 \$), un financement des investissements en cours de (2 013 486 \$), un investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 71 838 816 \$, ce qui donne un avoir des contribuables au 31 décembre 2016 de 75 398 207 \$;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers indiquent une augmentation des actifs non financiers de 908 835 \$ lesquels totalisent 119 749 503 \$ à la fin de l'exercice financier et que la dette à long terme a augmenté de 417 662 \$ passant de 52 408 035 \$ à 52 825 697 \$ à la fin de la période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Ville de Gaspé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

**RÉS. 17-05-045**

SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ –  
PAIEMENT DE FACTURE –  
VIATEUR DUBÉ ET FILS

CONSIDÉRANT les honoraires de l'entreprise Viateur Dubé et fils électricien pour le passage d'un câble électrique à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de cette facture s'établit à 3 260 \$ plus les taxes applicables et qu'il entre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, dans le cadre du projet de salle de spectacles, autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement de la facture de l'entreprise Viateur Dubé et fils électricien au montant de 3 260 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

**RÉS. 17-05-046**

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LE REMPLACEMENT  
DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION  
À L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire faire des plans, devis et surveillance pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'ingénieur pour mener à bien ces activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept (7) soumissionnaires (Norda Stelo, Kwatroe, WSP, Tetra Tech, Stantec, ARPO, et Cima+), deux (2) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe	83/100
Stantec	85/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe	23.581
Stantec	20.149

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard soit accordé à Kwatroe pour un montant de 56 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 21h21, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RÉS. 17-05-047**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 21 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 8 mai 2017 à 16h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Marcel Fournier, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, la conseillère Aline Perry.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 AVIS DE MOTION (décrétant une dépense d'une somme de 267 600 \$ et un emprunt d'une somme de 194 600 \$ pour le remplacement d'une partie d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Narcisse)
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC
  - durée maximale : 30 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**RÉS. 17-05-048**

#### AVIS DE MOTION

La conseillère Carmelle Mathurin donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement décrétant une dépense d'une somme de 267 600 \$ et un emprunt d'une somme de 194 600 \$ pour le remplacement d'une partie d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Narcisse.

#### QUESTIONS DU PUBLIC

À 12 h 05, aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 mai 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 **QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

#### **4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**

- 4.1 ouverture de soumission - Opération de la cantine plage Haldimand
- 4.2 ouverture de soumission - Entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand
- 4.3 ouverture de soumission - Fourniture d'un service de location d'embarcations nautiques sans-moteur - Plage Haldimand de Gaspé

#### **5. SERVICES MUNICIPAUX**

##### **5.1 Protection contre les incendies**

##### **5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

##### **5.3 Loisirs et culture**

- 5.3.1 aide financière aux camps de jour – été 2017
- 5.3.2 reconnaissance de l'organisme club de boxe olympique du grand Gaspé
- 5.3.3 colloque Carrefour Action Municipal et Famille – budget de réalisation

##### **5.4 Travaux publics**

##### **5.5 Services administratifs et aéroport**

- 5.5.1 comptes du mois;

##### **5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 autorisation d'activités - Festival de Petit-Cap
- 5.6.2 participation de la Ville de Gaspé au programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
- 5.6.3 modification au contrat d'exploitation de location d'Autos B.C. Inc. pour le service de location de véhicules à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
- 5.6.4 vente du lot 5 396 798, cadastre du Québec à Monsieur Daniel Mainville

##### **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 protocole d'entente - Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

5.7.2 appui à la démarche de la Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

## **5.8 Ressources humaines**

5.8.1 entrée en fonction devancée comme employés temporaires

5.8.2 modification à la description de fonction et du poste de contremaître aux approvisionnements et à la mécanique

5.8.3 création d'un poste cadre de gestionnaire de l'aéroport à la direction de l'Aéroport

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 amendant le règlement 1073-09 règlement sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles

6.2 décrétant une dépense d'une somme de 524 585 \$ et un emprunt d'une somme de 174 202 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la rue Saint-Narcisse

6.3 décrétant une dépense d'une somme de 267 600 \$ et un emprunt d'une somme de 194 600 \$ pour le remplacement d'une partie d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Narcisse

6.4 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1171-12, en modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION et modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard

## **7. AVIS DE MOTION**

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

9.1 modification à la résolution 17-01-014 - Acquisition d'une parcelle de terrain - Rue Monseigneur-Leblanc - Madame Nicole Beaupré

9.2 demande de prix - Entretien halte routière de York et rue de la Reine

9.3 comité consultatif d'urbanisme;

9.4 AVIS DE MOTION

9.5 AVIS DE MOTION

## **10 QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## **11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 17-05-049**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 8h05, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 17-05-050**

### **OUVERTURE DE SOUMISSION – OPÉRATION DE LA CANTINE PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs et de la culture en collaboration avec les services juridiques ont procédé à un appel d'offres public pour l'opération de la cantine plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, savoir:

Les Productions Latino Gaspésiennes pour les montants suivants:

- pour 2017 un montant de 300 \$ plus les taxes applicables;
- pour 2018 un montant de 400 \$ plus les taxes applicables;
- pour 2019 un montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Productions Latino Gaspésiennes est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les Productions Latino Gaspésiennes pour les montants suivants:

- pour 2017 un montant de 300 \$ plus les taxes applicables;
- pour 2018 un montant de 400 \$ plus les taxes applicables;
- pour 2019 un montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour l'opération de la cantine plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019.

**RES 17-05-051**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
ENTRETIEN MÉNAGER –  
BÂTIMENTS DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs et de la culture en collaboration avec les services juridiques ont procédé à un appel d'offres public pour l'entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, savoir:

Mylène Cotton pour les montants suivants:

- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2017 ;
- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2018 ;
- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2019 ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Mylène Cotton est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Mylène Cotton pour les montants suivants:

- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2017 ;
- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2018 ;
- 8 850 \$ exempt des taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2019 ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour l'entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019.

QUE la dépense pour soit imputée au code budgétaire 02-701-400-499.

**RES 17-05-052**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
FOURNITURE D'UN SERVICE DE LOCATION  
D'EMBARCATIONS NAUTIQUES SANS-MOTEUR –  
PLAGE HALDIMAND DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs et de la culture en collaboration avec les services juridiques ont procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture d'un service de location d'embarcations nautiques sans-moteur - Plage Haldimand de Gaspé pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, savoir:

Groupe Écorécréo inc. pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT que la soumission de Groupe Écorécréo inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Groupe Écorécréo inc. pour la fourniture d'un service de location d'embarcations nautiques sans-moteur pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale de 2017;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

#### **RES 17-05-053**

#### **AIDE FINANCIÈRE AUX CAMPS DE JOUR – ÉTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a prévu au budget 2017 une aide financière de 24 000 \$ pour le fonctionnement des sept terrains de jeux de son territoire, une somme de 3 000 \$ pour défrayer une partie des coûts de la formation offerte aux animateurs des camps de jours ainsi qu'une somme de 5 000 \$ pour faciliter l'accessibilité aux camps de jour des enfants en situation de handicap;

CONSIDÉRANT les résolutions 08-05-02 en date du 20 mai 2008 et 10-05-67 du 17 mai 2010 qui précisent les critères de répartition de cette enveloppe financière et déterminent le cadre d'octroi de ces aides dans un souci de professionnalisation et d'amélioration continue des services;

CONSIDÉRANT l'offre de formation aux animateurs des camps de jour, dont la formation DAFA (diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur), la formation FACC (formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées) et la formation de secourisme, qui permet aux animateurs des camps de jour d'augmenter leurs compétences, au bénéfice du bien-être et de la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT la collaboration entre la Ville de Gaspé et l'Unité régionale loisir et sport (URLS) afin d'optimiser l'utilisation des fonds régionaux (PAFL) et municipaux dédiés à l'amélioration de l'accessibilité des camps de jour aux enfants en situation de handicap;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction des Loisirs et de la Culture telle que présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la répartition de l'enveloppe financière 2017 consentie par la Ville de Gaspé pour les camps de jour de son territoire ainsi que les conditions d'octroi de ces aides telles qu'annexées à la présente.

QUE la directrice des Loisirs et de la Culture soit autorisée à verser ces aides après réception des documents requis.

**RES 17-05-054**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME –  
CLUB DE BOXE OLYMPIQUE DU GRAND GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Club de boxe olympique du Grand Gaspé, comme organisme sportif affilié à la direction des Loisirs et de la Culture de la Ville de Gaspé.

**RES 17-05-055**

**COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPAL ET FAMILLE –  
BUDGET DE RÉALISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-32 par laquelle la Ville de Gaspé confirme sa volonté d'accueillir le colloque annuel du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF);

CONSIDÉRANT les responsabilités et charges incombant à la Ville accueillant le Colloque Carrefour Action Municipale et Famille telles que l'accueil, le transport, les équipements ainsi que le coquetel et le souper de la ville hôte, lesquelles mobilisent des ressources humaines et financières du CAMF et de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le budget de réalisation de 32 513 \$ présenté aux membres du conseil municipal de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-029 par laquelle un montant de 7 000 \$ a déjà été attribué à l'organisme et imputé au surplus non-affecté;

CONSIDÉRANT QUE la balance du budget de réalisation de l'événement est donc de 25 513 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve le budget de réalisation du Colloque Carrefour Action Municipale et Famille au montant de 32 513 \$, tel que présenté par la direction des Loisirs et de la Culture.

QUE la balance du budget de réalisation, soit la somme de 25 513 \$, soit imputée au surplus non-affecté.

**RES 17-05-056**

**ACCEPTATION COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 61 824.01 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 61 824.01 \$.

**RES 17-05-057**

**AUTORISATION D'ACTIVITÉS - FESTIVAL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT les activités qui seront organisées par le comité du Festival de Petit-Cap sur le site du terrain de balle de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT le règlement 736-99 de la Ville de Gaspé qui légifère le bruit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le festival se tiendra du 23 au 25 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités se termineront à 3h00 le vendredi et samedi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait une demande pour que ses activités puissent se terminer à 3h00 les 23 et 24 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le comité du Festival de Petit-Cap à terminer ses activités à 3h00 les 23 et 24 juin 2017, sur le site du terrain de balle de Petit-Cap.

**RES 17-05-058**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GASPÉ  
AU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL  
DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)**

CONSIDÉRANT la mise en place du nouveau Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour les années 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ appariera chaque dollar investi par les partenaires régionaux de cette entente et que les sommes seront investies conjointement pour soutenir les artistes, les écrivains et les organismes culturels de la région;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ assure que les sommes investies par la municipalité seront octroyées à des artistes, écrivains et organismes de son territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gaspé d'adhérer au Programme de partenariat territorial afin de permettre aux artistes, écrivains et organismes d'avoir accès aux aides financières dudit programme;

CONSIDÉRANT le nombre d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels sur le territoire de la Ville de Gaspé qui pourraient bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT la confirmation de la participation financière de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé à ce programme pour un montant de 15 000 \$ par année pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de soutenir les artistes, écrivains et organismes culturels de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme sa participation au Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour un montant de 15 000 \$ pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et ce, sous réserve de la disponibilité financière lors de l'adoption annuelle des budgets municipaux 2018, 2019 et 2020.

QUE la directrice des Loisirs et de la Culture soit mandatée pour assurer le suivi administratif du dossier auprès des partenaires de l'entente et soit autorisée à signer tous les documents requis autres que l'entente elle-même.

**RES 17-05-059**

**MODIFICATION AU CONTRAT D'EXPLOITATION  
DE LOCATION D'AUTOS B.C. INC. POUR LE SERVICE  
DE LOCATION DE VÉHICULES  
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entreprise Holdings fera l'acquisition de Location d'autos B.C. Inc en date du 1er juin prochain;

CONSIDÉRANT que la compagnie Entreprise Holdings désire continuer à opérer les deux comptoirs de location exploités par Location d'autos B.C. Inc. à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé.

CONSIDÉRANT la proposition de Entreprise Holdings de reprendre les termes et conditions du contrat avec Location d'autos B.C. Inc. et qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau contrat avec Entreprise Holdings;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier le contrat de Location d'autos B.C. Inc en date du 1er juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le transfert des termes et conditions du contrat de service de location de véhicules à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé de Location d'auto B.C. Inc en faveur de Entreprise Holdings.

QUE ce transfert soit effectif à partir du 1er juin 2017, et ce, jusqu'à la fin de l'entente, soit le 30 juin 2018.

QUE la Ville de Gaspé résilie le contrat de service de location de véhicules à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé de Location d'auto B.C. Inc en date du 1er juin 2017 conditionnel à la signature du contrat par les Entreprise Holdings.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

**RES 17-05-060**

**VENTE DU LOT 5 396 798, CADASTRE DU QUÉBEC  
À MONSIEUR DANIEL MAINVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé est propriétaire du chalet situé au 43 rue de la Plage lequel est érigé sur le lot 5 396 798, cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé désire faire l'acquisition du lot 5 396 798, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectée, l'avis des Services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de vente de propriétés municipales, le prix de vente ne doit pas être moindre que le plus élevé de l'évaluation municipale ou le prix d'acquisition de l'immeuble excédentaire par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable a fait, le 13 mars 2017, une offre de 14 500 \$ pour se porter acquéreur de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert par le contribuable est inférieur à l'évaluation municipale de cet immeuble laquelle est de 16 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans une bande de protection côtière et que certaines restrictions s'appliquent notamment l'interdiction d'agrandir la superficie au sol et l'interdiction de faire de nouvelles fondations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Daniel Mainville le lot 5 396 798, Cadastre du Québec pour un montant de 16 700 \$ plus les taxes applicables sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE les frais d'arpentage soient à la charge de la ville et imputés au code budgétaire 02-190-00-459.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 17-05-061**

**PROTOCOLE D'ENTENTE –  
FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a accordé la somme de 40 000 \$ à la Ville de Gaspé en vertu du Fonds d'aide aux initiatives régionales, volet 4;

CONSIDÉRANT QUE le ministère et la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé ont signé une convention et que le ministère versera l'argent à la MRC qui devra s'assurer du respect du protocole;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par la MRC de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit assumer la contribution du milieu au montant de 4 444 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec la MRC de la Côte-de-Gaspé dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

**RES 17-05-062**

**APPUI À LA DÉMARCHE DE LA STRATÉGIE  
D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES  
EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE les chiffres du dernier recensement font état d'une situation démographique en baisse pour l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, une Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est en vigueur afin de valoriser ses territoires par la population, attirer de nouvelles populations ainsi que d'accueillir et d'intégrer des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employeurs, dans tous les domaines, font face à une pénurie de main-d'oeuvre sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a à coeur d'offrir un milieu de vie attrayant, de développer son économie et d'attirer de nouveaux arrivants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mai prochain, une journée des partenaires aura lieu afin de réfléchir et d'agir sur l'attractivité de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal s'engage à participer activement à la journée des partenaires.

QUE le conseil municipal s'engage à déployer des ressources afin de continuer à appuyer les actions profitables à l'attractivité de notre milieu et à offrir un milieu de vie attrayant pour attirer de nouvelles populations.

**RES 17-05-063**

**ENTRÉE EN FONCTION DEVANCÉE  
COMME EMPLOYÉS TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-053 concernant l'attribution de deux postes temporaires de journalier à messieurs Steeve Guillemette et Jonathan Chavarie dont les contrats devaient débiter le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre additionnelle au niveau du LET pour une semaine, soit du 15 mai 2017 au 19 mai 2017, pour deux travailleurs et que nous avons l'accord du syndicat pour cet ajout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de messieurs Steeve Guillemette et Jonathan Chavarie au poste temporaire de journalier, et ce, en date du 15 mai 2017 au lieu du 23 mai 2017.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-451-20-141 pour la première semaine et par la suite, tel que prévu à la résolution 17-04-053.

**RES 17-05-064**

**MODIFICATION À LA DESCRIPTION DE FONCTION  
ET DU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX APPROVISIONNEMENTS  
ET À LA MÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT le départ prévu en congé, précédant la retraite, du titulaire du poste de coordonnateur aux approvisionnements et contremaître à la mécanique et à l'aéroport à la fin septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le poste afin de prévoir son remplacement selon les besoins de notre organisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever le volet de l'aéroport de cette description de fonction étant donné un autre poste prévu couvrant ce volet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire accepter la description de la fonction et de faire entériner l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte la description de la fonction et autorise la direction des Ressources humaines à l'affichage du poste cadre de contremaître aux approvisionnements et à la mécanique.

**RES 17-05-065**

**CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE GESTIONNAIRE  
DE L'AÉROPORT  
À LA DIRECTION DE L'AÉROPORT**

CONSIDÉRANT le nombre accru de tâches et d'obligations légales reliées à la gestion de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire accepter la description de la fonction et de faire entériner l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été prévu en partie au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte la description de la fonction et autorise la direction des Ressources humaines à l'affichage du poste cadre de gestionnaire à l'aéroport.

**RES 17-05-066**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1333-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1333-17, amendant le règlement 1073-09 règlement sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles, soit adopté.

**RES 17-05-067**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1334-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1334-17, décrétant une dépense d'une somme de 524 585 \$ et un emprunt d'une somme de 174 202 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la rue Saint-Narcisse, soit adopté.

**RES 17-05-068**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1335-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1335-17, décrétant une dépense d'une somme de 267 600 \$ et un emprunt d'une somme de 194 600 \$ pour le remplacement d'une partie d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Narcisse, soit adopté.

**RES 17-05-069**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-26**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-26, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1171-12, en modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION et modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard, soit adopté.

**RES 17-05-070**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-01-014 –  
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN –  
RUE MONSEIGNEUR-LEBLANC - MADAME NICOLE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1009-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le dernier paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1098-10.

QUE les frais de notaire de Me Raymond Gagné soient imputés au code budgétaire 02-140-00-412.

QUE les frais d'arpentage de Roy, Roy et Connolly soient imputés au code budgétaire 02-190-00-459. »

**RES 17-05-071**

**DEMANDE DE PRIX –  
ENTRETIEN HALTE ROUTIÈRE DE YORK  
ET RUE DE LA REINE**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des toilettes publiques, le nettoyage du stationnement et le ramassage des poubelles à la halte routière de York et le ramassage des déchets sur la rue de la Reine se feront en régie les lundis, mardis, mercredis et jeudis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à contrat pour l'entretien des toilettes publiques, le nettoyage du stationnement et le ramassage des poubelles à la halte routière de York et le ramassage des déchets sur la rue de la Reine pour les vendredis, samedis, dimanches et les congés fériés;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux entrepreneurs locaux, nous avons reçu une seule proposition :

Nettoyage M. Roy enr. au montant de 40 \$ plus taxes par jour pour l'entretien des toilettes publiques, de 40 \$ plus taxes par jour pour le nettoyage du stationnement et le ramassage des poubelles et de 25 \$ plus taxes par jour pour le ramassage des déchets sur la rue de la Reine, et ce, pour la période du 23 mai 2017 au 9 octobre 2017 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE Nettoyage M. Roy enr. a déjà un contrat avec la Ville pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un ajout au contrat de Nettoyage M. Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte l'offre de Nettoyage M. Roy enr. au montant de 105 \$ plus taxes par jour pour la période du 23 mai 2017 au 9 octobre 2017 en faisant un ajout à son contrat de l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal de Gaspé.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02-701-58-495.

**RES 17-05-072**

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 11 MAI 2017

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2017, soit accepté avec ses recommandations.

**RES 17-05-073**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant l'ouverture de la rue Florimond.

**RES 17-05-074**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement

147-78 afin d'ajouter un nom de rue.

À 8h21, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 17-05-075**

## FERMETURE DE LA SÉANCE

À 8 h 21 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Vézina, greffière

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, jeudi le 18 mai 2017, à 16 h 30, sous la présidence de madame Aline Perry, conseillère.

Étaient présents, M. Jocelyn Villeneuve, Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h 30, M. la présidente madame Aline Perry, invite le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par les projets de règlement :

### Règlement 1156-11-27 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Agrandissant la zone M-240 à même une partie de la zone M-241;
- Modifiant les usages autorisés dans la zone C-330 afin de permettre comme usage conditionnel : l'usage habitation et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels no. 1172-12;
- En remplaçant le troisième paragraphe et en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 25.1.2 MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE.

### Règlement 1172-12-07 :

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- Ajoutant la zone C-330 aux usages mentionnés à l'article 2.3.1 **Usages pouvant être autorisés.**

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

  0   personnes assistaient à l'assemblée.

À 16 h 34, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

ALINE PERRY, conseillère

---

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le 18 mai 2017 à 16h30, à laquelle assistaient le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, la conseillère Aline Perry, formant quorum sous la présidence du conseiller Marcel Fournier, maire suppléant.

Étaient absents : la conseillère Carmelle Mathurin et le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
  - 2.1 ouverture de soumissions - Services professionnels - Services d'ingénierie pour l'intégration d'un télésiège au Mont-Béchervaise à Gaspé
  - 2.2 ouverture de soumissions - ramassage, chargement et transport de résidus ligneux plage de Cap-aux-os
  - 2.3 ouverture de soumission - réhabilitation des murs et plafond intérieurs de la salle communautaire de saint-Majorique
  - 2.4 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-27)
  - 2.5 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 (second projet 1172-12-07)
  - 2.6 autorisation au Groupe Beau Village de déposer un projet au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du Gouvernement du Québec
  - 2.7 travaux mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé centre - Mandat d'expropriation (avocat, évaluateur, arpenteur) - Lot 4 469 927 partie, cadastre du Québec
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC
  - durée maximale : 30 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

RÉS. 17-05-076

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
SERVICES PROFESSIONNELS – SERVICES D'INGÉNIERIE  
POUR L'INTÉGRATION D'UN TÉLÉSIÈGE  
AU MONT-BÉCHERVAISE À GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire l'acquisition d'un télésiège au Mont-Béchervaise à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour les services d'ingénierie pour l'intégration d'un télésiège au Mont-Béchervaise à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept (7) firmes (Tetra Tech QI Inc., WSP Canada Inc., Kwatro Consultants Inc., Stantec, Cima +, Norda Stelo et Arpo Groupe-conseil), une (1) seule proposition nous a été soumise. Le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatro Consultants Inc. 79/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatro Consultants Inc. 50.6

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la seule firme ayant déposé une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour les services d'ingénierie pour l'intégration d'un télésiège au Mont-Béchervaise à Gaspé soit accordé à Kwatro Consultants Inc. pour un montant de 25 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1315-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 17-05-077

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
RAMASSAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT  
DE RÉSIDUS LIGNEUX PLAGE DE CAP-AUX-OS

CONSIDÉRANT QUE suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 des résidus ligneux se sont ramassés sur la plage de Cap-aux-Os;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de treize entrepreneurs locaux, sept propositions nous ont été soumises pour le ramassage, le chargement et le transport de résidus ligneux pour la plage de Cap-aux-Os :

- Déneigement Luc Francoeur au montant de 5 489 \$ plus les taxes applicables;
- 9203-9015 Québec Inc. (Robertson Touzel) au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables;

- Les Transports Luc Tapp au montant de 4 490 \$ plus les taxes applicables;
- Les Entreprises LJL au montant de 4 400 \$ plus les taxes applicables;
- Déneigement Luc Fournier Inc. au montant de 12 910 \$ plus les taxes applicables;
- Transport Yvan Cotton Inc. au montant de 5 300 \$ plus les taxes applicables;
- Transport Dupuis & Dupuis Inc. au montant de 5 838 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises LJL au montant de 4 400 \$ plus taxes est la soumission la plus basse et est conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le contrat pour le ramassage, chargement et transport de résidus ligneux à la plage de Cap-aux-Os soit accordé aux Entreprises LJL pour un montant de 4 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de 30 décembre 2016 du ministère de la Sécurité publique.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 17-05-078**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
RÉHABILITATION DES MURS ET PLAFOND INTÉRIEURS  
DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-MAJORIQUE**

CONSIDÉRANT QUE suite à un dégât d'eau à la salle communautaire de Saint-Majorique, une invitation à soumissionner fut envoyée à seize entrepreneurs locaux pour des travaux de réhabilitation des murs et plafond intérieurs de la salle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux propositions :

- Bouchard Construction au montant de 79 998 \$ plus les taxes applicables;
- Les Placements Bellevue au montant de 78 838.25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Placements Bellevue est la plus basse et est conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission des Placements Bellevue au montant de 78 838.25 \$ plus taxes pour la réhabilitation des murs et plafond intérieurs de la salle communautaire de Saint-Majorique.

QUE cette dépense soit assumée par les assurances du Regroupement Bas Saint-Laurent Gaspésie de l'UMQ suite aux négociations.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 17-05-079**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1156-11  
(SECOND PROJET 1156-11-27)

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-27:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- agrandissant la zone M-240 à même une partie de la zone M-241, en modifiant les usages autorisés dans la zone C-330 afin de permettre comme usage conditionnel, l'usage habitation et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les Usages conditionnels no. 1172-12 et en remplaçant le troisième paragraphe et en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 25.1.2 MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE.

**RÉS. 17-05-080**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1172-12  
(SECOND PROJET 1172-12-07)

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-07:

Règlement amendant le règlement de zonage 1172-12 en :

- ajoutant la zone C-330 aux usages mentionnés à l'article 2.3.1 Usages pouvant être autorisés.

**RÉS. 17-05-081**

AUTORISATION AU GROUPE BEAU VILLAGE DE DÉPOSER  
UN PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS  
DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Groupe Beau Village travaille actuellement avec la Ville de Gaspé à réaliser une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière visant à intensifier la mise en place

d'infrastructures de transport favorisant les déplacements actifs en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains » est en vigueur du 27 février 2017 jusqu'au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé favorise également le développement d'infrastructures favorisant les déplacements actifs comme les pistes cyclables dans sa Politique familiale, son Plan d'action municipalité amie des aînés, son plan d'urbanisme et dans sa Charte des paysages;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un projet dans le programme du gouvernement du Québec via l'organisme Groupe Beau Village;

CONSIDÉRANT QUE le programme demande une résolution de la municipalité autorisant l'organisme à déposer le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Groupe Beau Village à déposer un projet de piste cyclable dans le « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ».

**RÉS. 17-05-082**

TRAVAUX MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS  
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE  
DU SECTEUR GASPÉ CENTRE –  
MANDAT D'EXPROPRIATION  
(AVOCAT, ÉVALUATEUR, ARPENTEUR) –  
LOT 4 469 927 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes des installations de production d'eau potable est obligatoire depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE les divers programmes de subvention mis en place depuis cette date n'étaient pas avantageux pour les contribuables compte tenu du faible taux de subvention offert;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) depuis septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable de la Ville a été accepté le 23 janvier 2017 dans le cadre du programme FEPTEU et que les travaux doivent être complétés au plus tard le 31 mars 2018 afin d'obtenir 83% de subvention;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Gaspé que le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur de Gaspé centre se réalise dans les délais prescrits pour le versement de la subvention correspondant à 83% du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir compte tenu que les travaux doivent absolument débiter dans les plus brefs délais afin de respecter le délai de fin des travaux fixé au 31 mars 2018 lequel délai est de rigueur pour le versement de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE sans le versement d'une telle subvention, la ville de Gaspé ne peut assumer à elle seule la totalité des travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT les problématiques d'eau potable que la Ville rencontre à de nombreuses reprises lors d'une année, notamment les avis d'ébullition qui doivent être émis à chaque printemps compte tenu que notre prise d'eau récupère de l'eau de surface de la rivière Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le court laps de temps avant le début des travaux prévus;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être exécutés entre juin et novembre et ce, en raison des conditions climatiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été lancé, que les soumissions ont été ouvertes et que la ville a un délai de 90 jours à compter du 27 avril 2017 pour accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE cinq des six propriétaires concernés ont accepté de vendre, de gré à gré, les parcelles de terrain requises pour la réalisation du projet et qu'il ne reste qu'un seul propriétaire à régler, soit monsieur Lorne Drody (lot 4 469 927, cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT les négociations entreprises avec monsieur Lorne Drody depuis février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'un des trois (3) puits est prévue sur la propriété de monsieur de Drody;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Me Sonia Cyr, avocate, pour agir à titre de conseillère juridique de la Ville de Gaspé dans le dossier d'expropriation d'une partie du terrain de monsieur Lorne Drody (lot 4 469 927 partie, cadastre du Québec) pour la réalisation du projet de mise aux normes des installation de production d'eau potable du secteur de Gaspé centre.

QUE le directeur général ou la greffière soit autorisé à requérir les services de cette conseillère juridique au besoin de ce dossier.

QUE le directeur général ou la greffière soit autorisé à requérir les services d'évaluateurs, d'arpenteur ou autres professionnels lorsque nécessaire au dossier.

QUE la greffière soit autorisée à remettre à Me Sonia Cyr un montant de 6 602.21 \$, à titre d'indemnité provisionnelle aux fins de l'expropriation.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1169-12.

À 16 h 44, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

---

Marcel Fournier, maire suppléant

---

Isabelle Vézina, greffière